





DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER EN PRATIQUE AVANCEE

Inscription DE IPA Seconde année Modalités de Candidature

Les inscriptions en seconde année du DE IPA de la Faculté de Médecine Montpellier Nîmes sont ouvertes du 19/3/2019 au 28/4/2019.

Pour les étudiants ayant validé leur DE1 à la faculté de médecine Montpellier Nîmes :

- Lettre de motivation avec choix de la Mention souhaitée
- Projet professionnel

<u>Pour les étudiants ayant validé la première année du DE IPA dans une Université française accréditée autre que l'Université de Montpellier</u>, le dossier de candidature doit comporter

- Lettre de motivation avec choix de la Mention souhaitée
- Projet professionnel
- Curriculum Vitae détaillé
- Copie des diplômes obtenus : diplôme d'IDE, autres diplômes ou formations certifiantes
- Relevé de notes de DE1 et programme détaillé des enseignements reçus dans l'Université d'origine
- Copie pièce d'identité
- Justificatif d'inscription au tableau de l'Ordre des Infirmiers

<u>Pour les étudiants sollicitant une inscription directe en seconde année du DE IPA</u>, le dossier de candidature doit comporter

- Lettre de motivation avec choix de la Mention souhaitée
- Projet professionnel
- Curriculum Vitae détaillé
- Copie des diplômes obtenus : diplôme d'IDE, autres diplômes ou formations certifiantes
- Copie pièce d'identité
- Justificatif d'inscription au tableau de l'Ordre des Infirmiers
- Documents spécifiques à l'inscription directe en seconde année :
 - Si l'inscription directe en DE2 est motivée par un changement de mention, l'étudiant doit joindre son relevé de notes du DE IPA précédemment obtenu.
 - Si l'inscription directe en DE2 est motivée par une demande de Validation des Etudes Supérieures (VES), l'étudiant doit joindre le Programme détaillé des enseignements préalables justifiant sa demande ainsi que son relevé de notes complet sur l'ensemble du cursus







L'ensemble de ces documents doivent être rassemblés dans un document PDF unique de poids < à 1 MO au nom du candidat.

Ce dossier de candidature doit être adressé par mail à Madame Christine Cayron à l'adresse suivante : <u>Christine.cayron@umontpellier.fr</u>

Tout dossier incomplet, non conforme aux préconisations ou non parvenu dans les délais sera refusé.

Les candidatures seront étudiées par le Jury d'admission du Diplôme.

Ce jury est composé d'enseignants universitaires et de formateurs infirmiers.

La liste des candidats retenus sera publiée au plus tard le 13 mai 2019 sur le site de l'Université de Montpellier.

Fait à Montpellier, le 18 Mars 2019 Le jury d'admission au DE IPA de la Faculté de Médecine Montpellier Nîmes